L’intranet « Tracté » fédéral

Commission Tracté
Juin 2022

Sommaire

- Les pages Tracté
- Evolution de la gestion de l’activité Tracté dans l’intranet
- Déclaration, cession ou suppression d’un treuil
- L’enregistrement de l’activité
- Les rapports d’activité
- Le suivi de la formation Tracté (pour les formateurs)

Les pages « Tracté »

- Vous trouverez toutes les informations concernant le Tracté dans les pages dédiées sur l'intranet fédéral https://federation.ffvl.fr/pages/tract-et-remorqu

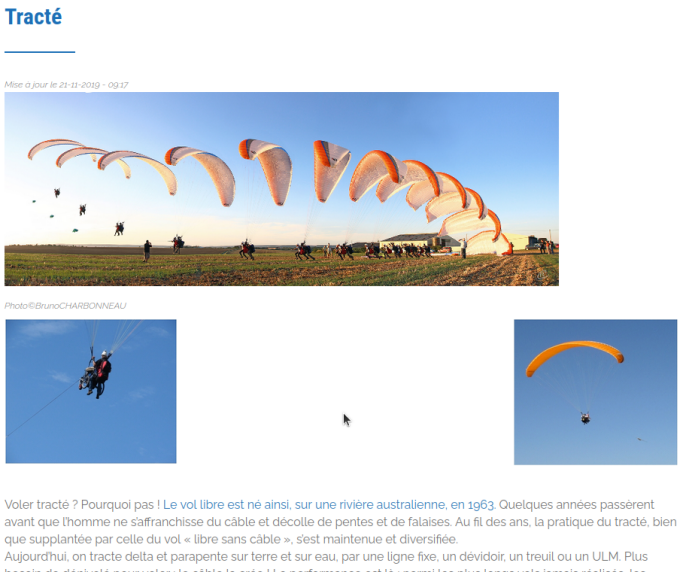

Tracté

Mise à jour le 21-11-2019 - 09:17

Photo©BrunoCHARBONNEAU

Voler tracté ? Pourquoi pas ! Le vol libre est né ainsi, sur une rivière australienne, en 1963. Quelques années passèrent avant que l'homme ne s'affranchisse du câble et décolle de pentes et de falaises. Au fil des ans, la pratique du tracté, bien que supplantée par celle du vol « libre sans câble », s'est maintenue et diversifiée.
Aujourd'hui, on tracte delta et parapente sur terre et sur eau, par une ligne fixe, un dévidoir, un treuil ou un ULM. Plus

Evolution de la gestion de l’activité Tracté

- La commission Tracté a entrepris un projet de suppression des documents papiers au profit de l’utilisation de l’intranet fédéral. Les grandes étapes :
  - 2019 : Session ou suppression d’un treuil
  - 2020 : Déclaration de l’activité Tracté (nombre de treuillées, discipline, type, piste, etc...) avec une recommandation d’enregistrement à la fin de chaque session.
  - 2020 : Génération d’un rapport d’activité en fin d’année pour les AG des clubs et des ligues.
  - 2021 : Génération semi-automatique des rapports.

- **2022, dernière étape** :
  - c’est au tour de la **formation** de franchir le pas de la numérisation. L’idée générale est d’offrir aux formateurs les mêmes outils de suivi de la formation que les moniteurs fédéraux / BE / BPJEPS / DEJEPS. N’oublions pas que les formateurs Tracté sont des encadrants.
  - Les rapports d’activité pour vos AG sont désormais générés automatiquement et disponibles dans l’intranet de votre structure.

Enregistrement, cession, suppression d’un treuil

- L’enregistrement, la cession ou la suppression d’un treuil se fait directement depuis l’intranet fédéral à partir de la page de votre structure (club ou école)
- Lien générique : **structure** > **Treuillé/Remorqué > Matériels**

⚠ L’enregistrement de votre treuil permet à ce dernier de bénéficier de l’assurance en RC fédérale.

Enregistrement de l’activité

- L’enregistrement de l’activité se fait directement depuis l’intranet fédéral à partir de la page de votre structure (club ou école)
- Lien générique : **structure > Treuillé/Remorqué > Activité**

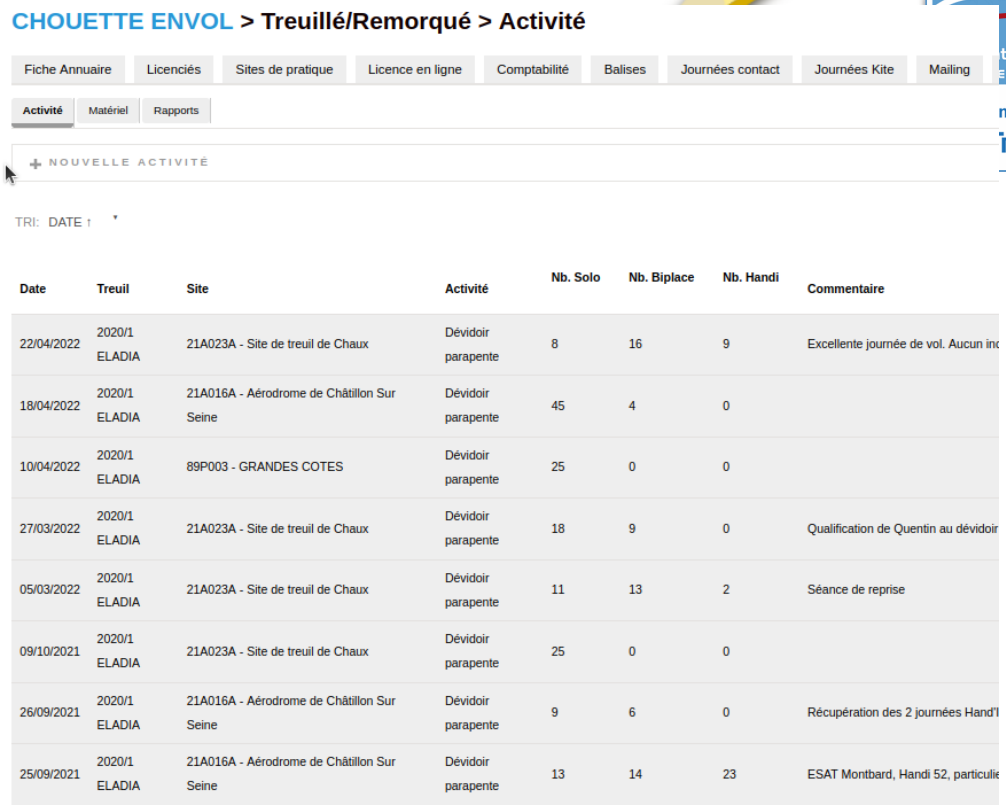

CHOUETTE ENVOL > Treuillé/Remorqué > Activité

Fiche Annuaire | Licenciés | Sites de pratique | Licence en ligne | Comptabilité | Balises | Journées contact | Journées Kite | Mailing

Activité | Matériel | Rapports

+ NOUVELLE ACTIVITÉ

TRI: DATE ↑

Date	Treuil	Site	Activité	Nb. Solo	Nb. Biplace	Nb. Handi	Commentaire
22/04/2022	2020/1 ELADIA	21A023A - Site de treuil de Chaux	Dévidoir parapente	8	16	9	Excellente journée de vol. Aucun inc
18/04/2022	2020/1 ELADIA	21A016A - Aérodrome de Châtillon Sur Seine	Dévidoir parapente	45	4	0	
10/04/2022	2020/1 ELADIA	89P003 - GRANDES COTES	Dévidoir parapente	25	0	0	
27/03/2022	2020/1 ELADIA	21A023A - Site de treuil de Chaux	Dévidoir parapente	18	9	0	Qualification de Quentin au dévidoir
05/03/2022	2020/1 ELADIA	21A023A - Site de treuil de Chaux	Dévidoir parapente	11	13	2	Séance de reprise
09/10/2021	2020/1 ELADIA	21A023A - Site de treuil de Chaux	Dévidoir parapente	25	0	0	
26/09/2021	2020/1 ELADIA	21A016A - Aérodrome de Châtillon Sur Seine	Dévidoir parapente	9	6	0	Récupération des 2 journées Hand'l
25/09/2021	2020/1 ELADIA	21A016A - Aérodrome de Châtillon Sur Seine	Dévidoir parapente	13	14	23	ESAT Montbard, Handi 52, particulie

La commission Tracté recommande l’enregistrement de l’activité après chaque séance. Ceci permet d’obtenir un rapport annuel d’activité de qualité par discipline, pratique, treuil, plateforme et temporelle pour vos AG.

Rapports d’activité

- Les rapports d’activité sont automatiquement générés toutes les semaines à partir des données fédérales :
  - Qualifications des licenciés ;
  - Matériels Tracté ;
  - Activité Tracté.
- Ils permettent d’avoir une vision de l’activité y compris sur le suivi de la formation.
- Et ce, à 3 niveaux :
  - **Club** ;
  - **Ligue** ;
  - **Fédéral**.
- Ils sont consultables par tous à condition d’être licencié ;
- Lien générique : **structure** > **Treuillé/Remorqué > Rapports**
- Si vous avez des besoins, n’hésitez pas à contacter la commission Tracté

⚠ La qualité des rapports est directement liée à la qualité de l’enregistrement de l’activité par les structures. Pensez-y !

🎓 Suivi de la formation (formateurs)

- Les documents « papier » d’entrée, de fin de formation et de qualification sont supprimés.
- Les étapes d’entrée et de fin de formation sont intégrés dans l’intranet sous l’onglet « Suivi Formation / Tracté » de chaque licencié.
- L’onglet est structuré selon les qualifications fédérales :
  - fixe delta ;
  - dévidoir delta ;
  - dévidoir parapente ;
  - fixe parapente ;
  - formateur.
- Chaque § « qualification » est structurée selon les 3 grandes étapes de la formation :
  - l’entrée en formation ;
  - le suivi de la formation ;
  - la fin de formation ou la décision du formateur de qualifier l’élève.

Les étapes administratives de la qualification

L'élève prend sa licence et enregistre le diplôme PSC1

Le formateur vérifie la licence « pratiquant » & le PSC1,

déclare l'entrée en formation (date, formateur, commentaires),

effectue la formation et enregistre le suivi sur l'intranet (facultatif),

déclare la fin de formation (date, formateur, commentaires).

La comT délivre la qualification et l'enregistre sur l'intranet fédéral.

Démonstration ⇒ https://intranet.ffvl.fr/licences/144896

Vérification de la licence « pratiquant » & PSC1

- ✔ Le formateur recherche de la fiche intranet de l'élève
- ✔ Dans la fiche principale, le formateur vérifie que la licence <u>pratiquant</u> de l'élève est valide
- ✔ Puis sélectionne **Suivi formation** puis **Formation 1er secours** pour vérifier que l'élève est bien en possession d'un diplôme de formation aux 1er secours (PSC1 ou équivalent)

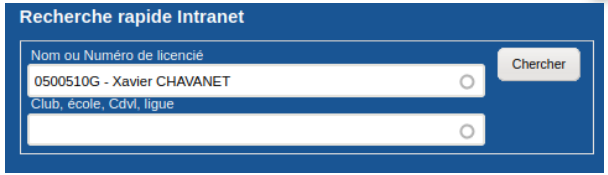

Déclaration de l'entrée en formation

- ✔ Toujours dans l'onglet **Suivi formation**, le formateur sélectionne l'onglet **Tracté,**
- ✔ Puis sur **+** de la formation visée
- ✔ Dans le paragraphe **Entrée en formation,** le formateur indique la date prévisionnelle, le nom du formateur qui assurera la formation et un éventuel commentaire.
- ✔ Puis valide en cliquant sur Enregistrer en bas de page.

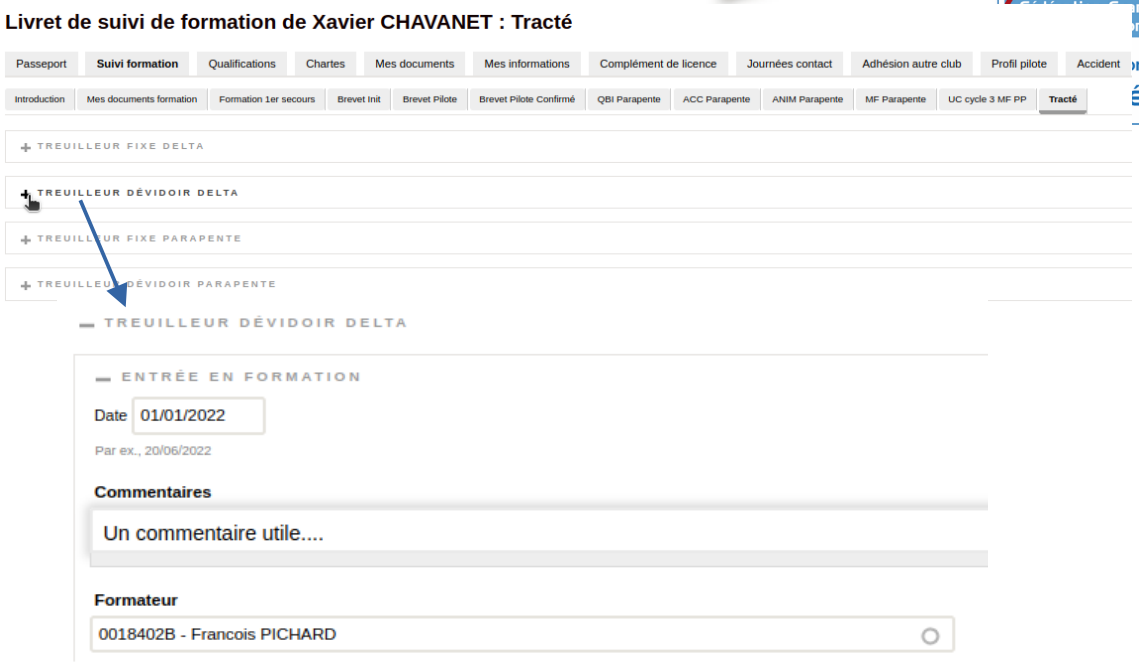

⚠ Une fois enregistré, l'élève est alors déclaré « élève treuil » par la comT (comptez quelques jours). Il est alors assuré pour la pratique du treuil.

💡 Pour une formation donnée, la désignation des **tuteurs** est sous la responsabilité du formateur. Le formateur peut indiquer dans le champ commentaire la liste des tuteurs qui l'assisterons durant la formation. A noter que la désignation des tuteurs n'est plus figée et peut évoluer dans le temps. Utile notamment si la formation se déroule sur plusieurs mois.

Suivi de la formation sur l'intranet

✔ Toujours dans l'onglet **Suivi formation > Tracté** et dans la rubrique **Suivi formation** de la formation visée, le formateur peut détailler les actions de formation.

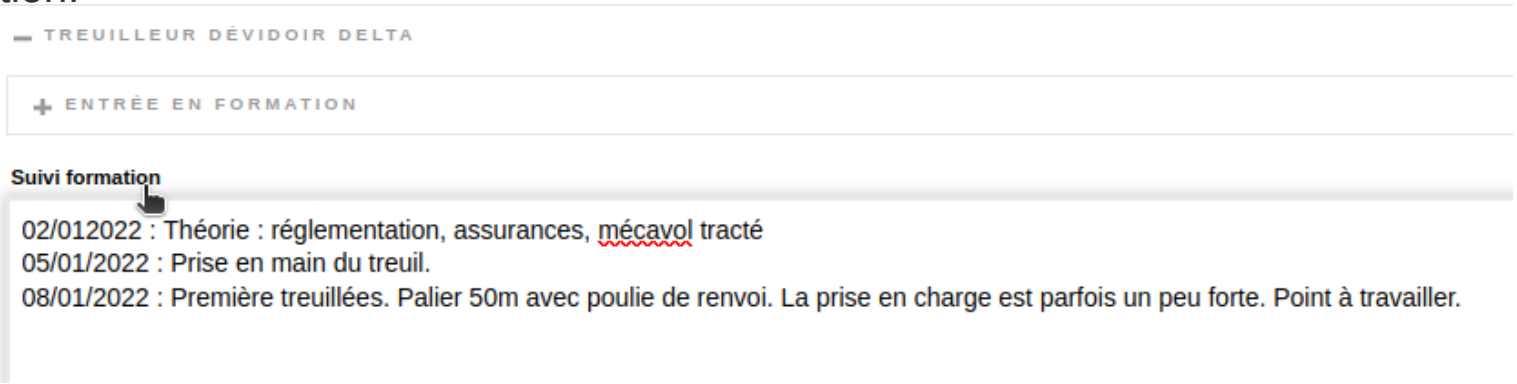

✔ Et n'oubliez pas d'enregistrer Enregistrer .

🎓 N'hésitez pas à utiliser cette rubrique notamment lorsque les formations ne sont pas compactées. Vous et l'élève peuvent se remémorer le chemin parcouru et les pistes d'améliorations proposées.

💡 La commission Tracté suggère de remplir le <u>suivi formation avec l'élève</u> lors du débrief de la séance.

Déclaration de fin de formation

✔ Toujours dans l'onglet **Suivi formation > Tracté** et dans la rubrique **Fin de formation** de la formation visée, le formateur déclare la fin de formation.

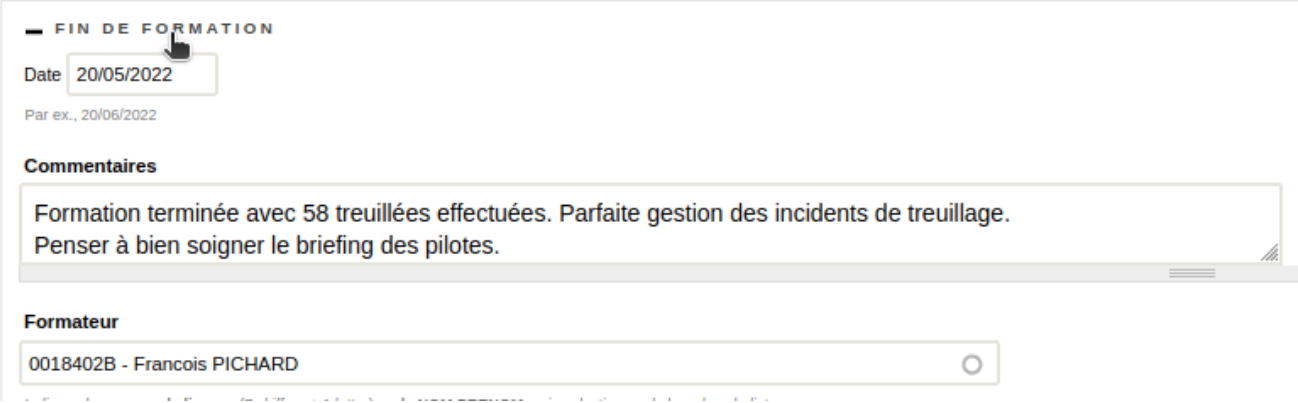

✔ n'oubliez pas d'enregistrer Enregistrer

⚠ La qualification apparaîtra dans l'intranet fédéral quelques jours après la validation.

Notez aussi que la commission Tracté garde un historique des qualifications délivrées.

Merci de votre attention.

Si vous avez des questions ou des soucis, n’hésitez par à contacter la commission Tracté
com.tracte@ffvl.fr